

Communiqué de Presse

La filière forêt-bois du Cameroun, vers une production et une consommation plus durables.

Le projet ASP-Pacte Vert, présenté ce 24 février 2023 en présence de représentants du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ainsi que de l'Union Européenne (UE) au Cameroun, est financé par l'UE dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Gouvernance en Milieu Forestier (PAMFOR).

L'objectif de projet est de contribuer au développement d'une économie verte, créatrice d'emplois locaux et résiliente au changement climatique.

Il vise à améliorer la performance des entreprises forestières et aussi à développer le marché intérieur du bois de manière à l'orienter vers des achats de bois durable. Les sociétés forestières intéressées par la gestion durable des forêts sont invitées à contacter le projet, qui soutiendra leur volonté d'être des opérateurs performants sur le plan environnemental. La durée du projet sera de 3 ans, et sa conclusion est attendue début 2026.

Yaoundé, le 24 février 2023 – Le Cameroun est reconnu pour l'abondance et la diversité de son patrimoine naturel (2 sites naturels inscrits au Patrimoine Mondial). Le pays se situe selon l'UNEP (United Nations Environmental Program) au 4ème rang de la diversité végétale en Afrique, et au 5ème rang de la diversité animale. Réputé être une « Afrique en miniature », le Cameroun abrite des forêts tropicales humides (dont des forêts d'altitude à l'Ouest, très riches en espèces endémiques, et les forêts de basse altitude, riches en espèces de mammifères), et enfin des zones de transition forêt humide - savane et des savanes.

La valorisation des ressources naturelles de bois d'œuvre contribue de manière significative au PIB du Cameroun. Ce secteur est l'un des premiers employeurs du secteur privé, autant en amont de la filière qu'en aval, au travers de tout un tissu de PME, TPE et d'artisans.

Au point de vue de l'exploitation, aujourd'hui, 6,4 millions d'ha sont des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) consacrées à l'exploitation industrielle, au sein desquels 3,25 millions d'ha sont certifiés légalité et 0,34 millions d'ha sont certifiés par le FSC. Il faut également mentionner les forêts communales et les forêts communautaires.

La filière forêt-bois au Cameroun aborde une étape cruciale pour son avenir, et les défis à surmonter sont nombreux, parmi lesquels on peut évoquer :

- (1) la nécessité de toujours mieux gérer la ressource, pour toutes les forêts ayant déjà été exploitées au moins 1 fois, souvent déjà 2 fois, parfois même 3 fois. Il faut donc favoriser la reconstitution des stocks exploités, tout en optimisant l'exploitation en forêt afin de la rendre plus efficiente à travers une diversification des essences ou encore la valorisation des bois délaissés.

 Les rendements matières en forêt et dans les usines devront également être améliorés au travers d'une meilleure performance de l'exploitation forestière et de la diversification des produits fabriqués.

 Au-delà de l'amélioration de la performance et des rendements, le marché des essences moins connues (Less Known Timber Species LKTS) sera abordé, ainsi que les opportunités de paiement pour services écosystémiques (Carbone, biodiversité). Des projets d'accompagnement de projets agroforestiers zéro déforestation seront étudiés. Par ailleurs, l'inscription d'essences en annexe II de la Cites doit faire l'objet de travaux pour mieux interagir avec cette organisation

 Ces thématiques seront traitées sous la composante 1: Performance, rendement et diversification.
- (2) un marché intérieur du bois, qui devrait évoluer vers des achats de bois durable. Le marché intérieur du bois est actuellement approvisionné en bois de qualité très diverse. La pression sur la ressource est forte et les enjeux socioéconomiques sont importants. Sa structuration n'a pour le moment pas abouti à des résultats suffisants et concrets malgré la volonté de mettre en place une politique publique d'achat de bois. Cette politique a pour but de tirer la filière de transformation vers une plus grande qualité de bois légal et durable. Avec la fin d'exportation des grumes, la recherche de mécanismes permettant de transformer au Cameroun un plus grand volume de bois est indispensable. Ces thématiques seront traitées sous la composante 2 : Marché intérieur du bois.
- (3) un cadre réglementaire de plus en plus complexe, mais aussi en forte évolution, qui doit tenir compte des impératifs existant au niveau de la filière, et mieux intégrer les enjeux liés au changement climatique et à la gestion durable. L'interdiction d'exportation des grumes dans la zone CEMAC sera une réalité à court ou moyen terme; les entreprises doivent s'adapter et les associations professionnelles doivent se renforcer et interagir pour défendre leurs positions. Ces thématiques seront traitées sous la composante 3 : Plaidoyer, législation et fiscalité du projet.
- (4) un marché d'exportation des bois tropicaux en décroissance, notamment vers l'UE, mais aussi actuellement vers la Chine. L'image environnementale et sociale des bois tropicaux doit être améliorée sur le marché européen, vers lequel le Cameroun exporte de plus en plus de bois transformés, avec une valeur ajoutée en hausse. La filière a initié une communication positive au cours des années 2015-2016 et doit maintenant renforcer cette communication positive et promouvoir les produits bois certifiés. Les entreprises engagées dans les démarches de certification pourront bénéficier d'un accompagnement. Ces thématiques seront traitées sous la composante 4: Promotion, marché et communication.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'amélioration de la gouvernance forestière (PAMFOR) financé par le Fonds européen de développement (FED). Le MINEPAT et le MINFOF sont les organes opérationnels du PAMFOR. Le présent projet est mis en œuvre par l'ATIBT, JMN Consultant et CJPN International.

A propos de l'ATIBT

Au service de la filière « bois tropicaux », de la forêt jusqu'au consommateur final, l'ATIBT joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de projets internationaux dédiés à la gestion durable et responsable des forêts tropicales. L'ATIBT rassemble des opérateurs forestiers, des états (république du Congo, république de Côte-d'Ivoire, république centrafricaine), d'autres association professionnelles africaines (Gabon, Côte d'Ivoire, Cameroun, RDC) et européennes, des ONG (à l'image de WWF, WCS ou WRI). Site internet : www.atibt.org

A propos du conglomérat JMN Consultant-CJPN International

Constitué de deux cabinets, ce conglomérat s'appuie sur une expérience de 30 ans en Afrique Centrale dans les ressources naturelles (agriculture, forêt, mine solide, pétrole, énergie, pétrole&gaz et de manière plus générale l'environnement). Acteur majeur dans le secteur forestier, JMN Consultant a œuvré aussi bien sur les politiques publiques (COMIFAC, PSFE, MIB, etc) qu'auprès du secteur privé (EIES, EDD, projets santé, sensibilisation, formation, etc).

Site internet: www.jmnconsultant.fr

CONTACTS PRESSE:

Germain Yéné germain.yene@atibt.org